

Table des matières

9.1 grille des tarifs

9.1 GRILLE DES TARIFS

Les tarifs pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation, d'une demande de permis de construction ou d'une demande de permis de lotissement sont exigibles au moment de la présentation de la demande et doivent être calculés selon la grille suivante :

Amendement 2015-197

Certificats d'autorisation	
Changement d'usage ou de destination d'un terrain ou d'une construction	30 \$
Excavation du sol dans le but d'en faire le commerce	200 \$
Abattage d'arbres abattage d'arbres dans un espace boisé abattage d'arbres dans la cour avant	20 \$ 0 \$
Déplacement d'une construction <i>bâtiment principale</i> <i>bâtiment accessoire</i>	30 \$ 15 \$
Démolition d'une construction <i>bâtiment principale</i> <i>bâtiment accessoire</i>	20 \$ 10 \$
Réparation d'une construction changement du recouvrement du toit	20 \$ 10 \$
Installation ou réparation d'une enseigne	10 \$
Installation d'un bâtiment temporaire	10 \$
Installation d'une piscine piscine creusée piscine hors-terre	20 \$ 10 \$
Réalisation d'un ouvrage sur les rives, le littoral	20 \$
Autre intervention	0 \$

Amendement 2015-197

Permis de construction	
<p>Construction d'une habitation habitation unifamiliale et maison mobile autre habitation</p> <p>maison de chambre</p> <p>dépôt pour compteur d'eau</p>	<p style="text-align: center;">100 \$ <i>100 \$ pour le premier logement plus 20 \$ par logement additionnel</i></p> <p style="text-align: center;"><i>100\$ plus 20 \$ par chambre</i></p> <p style="text-align: center;"><i>500 \$ pour chaque compteur</i></p>
<p>Construction d'un bâtiment principal⁽¹⁾ autre qu'un bâtiment résidentiel</p> <p>dépôt pour compteur d'eau</p>	<p style="text-align: center;"><i>150 \$ de base plus 1 \$ par 1000 \$ de valeur des travaux excédant 150 000 \$. Maximum 300 \$</i></p> <p style="text-align: center;"><i>500\$ pour chaque compteur</i></p>
<p>Construction d'un bâtiment accessoire</p> <p>dépôt pour compteur d'eau</p>	<p style="text-align: center;">20 \$ de base plus 1 \$ par 1000 \$ de valeur des travaux excédant 20 000 \$. Maximum 100 \$</p> <p style="text-align: center;"><i>500\$ pour chaque compteur</i></p>
<p><i>Travaux de transformation et d'agrandissement</i></p> <p>dépôt pour compteur d'eau</p>	<p style="text-align: center;">20 \$ de base plus 1 \$ par 1000 \$ de valeur des travaux excédant 20 000 \$. Maximum 100 \$</p> <p style="text-align: center;"><i>500\$ pour chaque compteur</i></p>

- (1) pour les fins de l'application de la tarification, les bâtiments d'élevage et les remises à machinerie sont considérés comme des bâtiments principaux alors que les silos et autres ouvrages similaires sont considérés comme des bâtiments accessoires.

Amendement 2015-197

Autres permis	
Installations de traitement des eaux usées (fosse septique et/ou champ d'épuration)	30 \$
Ouvrage de captage d'eau souterraine	30 \$

Amendement 2015-197

Permis de lotissement	
Opération cadastrale	25 \$ plus 5 \$ par lot en excédent de trois